

L'ARBRE DANS LA VILLE : UN PARI CONTRE

La végétalisation est au cœur du plan climat de la Ville de Paris et la question des arbres y est centrale. Arbres plantés, arbres coupés, qu'en est-il de leur vie dans l'arrondissement ?

Le projet de PLU bioclimatique, arrêté par le Conseil de Paris le 5 juin dernier, prévoit 10 m² de végétal par habitant, un projet ambitieux, auquel il faudra quelques années, on le sait, pour devenir réalité... En effet, il représente en tout 300 hectares à créer, en priorité dans les quartiers populaires, selon les préconisations de l'OMS. Pour l'un des élus EELV de l'arrondissement qui ont porté le futur PLU, Emile Meunier, de vrais progrès ont été entérinés : on ne pourra plus construire sur les espaces verts bordant le périphérique ni dans les coeurs d'îlots. Mais il faut aller encore plus loin et changer d'échelle.

Verdissement en marche

Cette végétalisation de Paris a pourtant commencé et tout le monde s'en félicite : depuis 2020, quelque 63 700 arbres auraient été plantés (selon la Mairie de Paris) avec un record en 2022-2023 ; il est question de plus de 25 000 arbres, de novembre à fin mars, sur les talus du périphérique (11 500), dans les bois existants (4 600 à Vincennes, 2 700 dans le Bois de Boulogne) et 800 nouveaux arbres dans la ville intra-muros. Ils correspondent, selon Gilles Ménède, adjoint (PS) au maire du 18e, en charge des espaces verts, de la nature en ville et de la végétalisation de l'espace public, « à la mise en œuvre de notre reconquête de la nature à Paris, notre politique d'apaisement de l'espace public et de suppression de places de stationnements : 6 000 depuis 2020 qui ont été rendues à la nature, aux piétons ou aux vélos ».

Certains dispositifs ont déjà leurs lignes budgétaires propres : Rues aux écoles, Embellir votre quartier, Végétalisons les grands axes. Dans ce cadre, depuis 2020, 1 218 arbres ont été plantés dans le 18e, dont 316 pour la saison 2022-2023 : par exemple, dix rue Ferdinand Flocon (devenue rue aux écoles), quatre rue Saint Luc, trois rue Cavé, huit rue de Suez, quatre rue de Panama, sept dans le haut de la rue Poulet - le quartier de la Goutte d'Or ayant été le premier ciblé par la Mairie dans le cadre d'Embellir votre quartier.

D'autres espaces ont été équipés de plates-bandes végétalisées : rue Richomme, le haut de la rue Labat. Dans le cadre du programme Végétalisons les grands axes, un cer-

tain nombre de voies sont concernées, la rue de Clignancourt, la rue Marcadet et la rue Damrémont pour lesquelles des études de sous-sol sont en cours.

Enfin, dans le cadre de l'opération Embellir votre quartier, environ 108 arbres devraient être plantés à Montmartre, avec l'accord des services de voirie.

Mais pour Emile Meunier, la Ville s'est privée d'espaces libres qui ne sont pas faciles à trouver : « A Hébert, sur une friche de 4 ha, par exemple, c'était l'occasion de disposer de grands terrains, mais on a privilégié la rentabilité, en laissant faire la construction de bureaux sur plus de la moitié de la surface. Il faut arrêter. »

Des coupes sous contrôle

Mais alors, pourquoi coupe-t-on des arbres et qui le fait ? A Paris, toute l'année, la vie des arbres et du végétal en général, diagnostics, coupes, élagages, plantations, entretiens, dépend du travail des 250 employés du service des arbres et des bois. Les raisons qui justifient la coupe d'arbres parisiens sont d'ordre phytosanitaires, de sécurité, ou encore liées à des projets d'aménagement ; dans ce cas, chaque demande de coupe est étudiée par les services de la Mairie qui donnent ou non leur autorisation. Ce fut le cas pour le chantier porte de La Chapelle qui a obtenu des coupes sous prétexte de faciliter son organisation, mais passage du Gué, où des travaux avaient également lieu, la coupe a été refusée. La Mairie du 18e a été informée également de coupes sauvages : le Musée de Montmartre, par exemple, a ainsi pris l'initiative l'année dernière d'abattre un arbre. Alerté, Gilles Ménède a rappelé à la direction que le terrain est public : « Nous leur avons signifié notre mécontentement, leur avons rappelé qu'ils ont obligation de consulter les services de la DEVE et de l'urbanisme et nous leur avons demandé de nous fournir un plan de gestion horticole, ce qu'ils ont fait ».

Reconquérir la pleine terre

La règle veut que chaque arbre abattu soit remplacé, sachant bien sûr qu'il lui faudra plusieurs années pour arriver à maturité. « Parmi les plantations d'arbres comptabilisées par la ville, tempère cependant Sébastien Goelzer, urbaniste indépendant, fondateur du collectif Vergers urbains. Il y a parfois de jeunes plants forestiers dont seule



une partie arrivera à maturité. Or, l'enjeu n'est pas seulement de miser sur l'arbre, les grands en particulier, ni de planter, mais de laisser pousser ».

Pour Emile Meunier, le combat est plus radical : il va falloir trouver de

nouveaux espaces à transformer en espaces verts pour atteindre les objectifs du plan « non seulement il faut privilégier la pleine terre, mais il faut en rajouter ». Le projet de PLU bioclimatique insiste sur l'inclusion pos-

LE RÉCHAUFFEMENT



Jean-Claude N'Diaye

interlocuteurs commencent à comprendre », précise Sébastien Goelzer. « Il est encore difficile pour le public d'accepter ce qu'il prend pour de l'abandon, alors que privilégier des zones sauvages permet de redonner à la nature ses droits. » Mais les conditions ne sont pas toujours réunies, les plantations d'arbres étant tributaires des réseaux qui courent sous les zones ciblées : réseaux électriques, d'eau, téléphonie... La plantation est aussi une question saisonnière : par exemple, les quatre arbres prévus par la municipalité sur la place Jean Marais, devant l'église Saint-Pierre ne remplaceront les bacs actuels qu'en hiver.

Une diversité adaptée

La plantation des nouveaux arbres tient-elle compte également de l'évolution climatique ? Bien qu'il n'ait pas encore eu l'écho d'étude récente sur l'impact du réchauffement sur la longévité des arbres et leur santé, Gilles Ménède affirme « que les services sont déjà contraints de s'adapter et de repérer quelles essences d'arbres seront les plus résistantes. C'est la réflexion, entre autres, qu'a mené la mission « Paris à 50° ». « Multiplier les espaces verts, c'est le combat de la prochaine décennie », assène Emile Meunier. « Dès qu'un espace se libère, il doit devenir végétal, il faut agrandir les parcs, détruire des bâtiments obsolètes ou n'ayant plus d'activité, pour gagner du terrain. Il faut que la Ville rachète déjà les espaces sur lesquels il a été mis des réserves et occupe les sols. C'est la mère des batailles. Mais Paris ne réalise pas encore ce que cela représente en terme de coût et d'aménagement ».

Pour Sébastien Goelzer, parler de végétalisation uniquement en chiffres peut conduire à négliger la qualité, la diversité des formes et des situations. Il faut prendre un peu de recul : « L'arbre n'est pas un objet choisi sur un catalogue et que l'on pose comme du mobilier, avec différentes strates. On oublie parfois qu'il peut prendre différentes formes pour s'adapter aux contextes, aux objectifs et à l'exiguïté de l'espace urbain : arbustes, arbres fruitiers qui peuvent en plus être nourriciers, arbres palissés le long des murs. S'il n'est pas planté de manière isolée, et en alignement, il peut recréer des écosystèmes suffisamment diversifiés, pérennes et autonomes. En se reconnectant au sol, il peut contribuer à le régénérer, à justifier le débitumage, favoriser la gestion de l'eau et participer d'autant plus à la lutte contre les îlots de chaleur urbains. » Le Paris vert est un combat qui, même s'il avance, doit mobiliser plus que jamais toutes les forces et les consciences. ● DOMINIQUE BOUTEL

sible d'espaces verts protégés, privés comme publics, sur l'augmentation du pourcentage de pleine terre à la parcelle et sur la sensibilisation des habitants ainsi que des pouvoirs publics aux questions urgentes. « Les

PLU BIOCLIMATIQUE: UNE ÉQUATION COMPLEXE...

Questions à Olivier Ansart, président de l'Association pour le suivi de l'aménagement Paris-Nord Est (ASA-PNE)



18duM : Que pensez-vous, globalement, du projet de PLU bioclimatique, arrêté par le Conseil de Paris du 5 juin dernier ?

Olivier Ansart : Beaucoup d'affichage, surtout sur les espaces verts ! Le projet repose sur une contradiction : avoir davantage de m² verts en pleine ville et continuer à construire. Il y a un besoin de logements pour les Parisiennes et Parisiens mais la ville est construite à 95 %. La reconversion de bureaux en logements coûte très cher et n'est pas toujours possible. De plus, comme dans le 18e, des projets d'aménagement de certaines friches sont lancés depuis plusieurs années, on ne pourra pas revenir en arrière. Nous reprochons à la Ville sa réflexion intra muros, il faut plutôt s'inscrire dans une perspective métropolitaine. La Petite Couronne n'est pas prise en compte, chaque commune a son PLU.

18duM : Plus précisément, sur le verdissement ?

Olivier Ansart : On a du mal à imaginer obtenir 300 ha d'espaces verts en 2040. Et comme souvent pour les rues aux écoles, il ne s'agit pas de plantations en pleine terre, elles ne vont pas rafraîchir la ville. Chapelle international est d'ailleurs un contre-exemple, avec seulement 15 % d'espaces verts et d'espaces publics. Cette trop forte densité du bâti crée un îlot de chaleur, ce n'est pas bioclimatique. Il est vrai que le projet a été conçu en 2009-2010, avant la COP* de Paris de 2015 qui a fortement alerté et fait prendre conscience de ces questions. Nous avons obtenu un « petit effort » de verdissement supplémentaire pour Gare des Mines, par rapport au premier projet mais... les immeubles atteindront 50 m (12 à 14

étages) alors que le PLU limite la hauteur à 37 m ! Effet pervers, des exemptions sont déjà inscrites dans le texte : la tour Triangle, un projet dans le 13e et... Gare des Mines ! Or, plus on monte, plus la circulation de l'air est difficile. Mais bien sûr, il faut réduire la surface au sol ! On parle de préservation des arbres mais on continue à en abattre pour des opérations, même petites, en assurant qu'on va replanter. Or, un arbre de cinquante ans et plus donne toute sa puissance, pas les plus récents. Nous avons obtenu qu'on identifie les arbres remarquables et ainsi, avons pu éviter qu'à côté de l'Arena, de beaux peupliers soient abattus. Quant au « parc » de 15 ha des 18e-19e, il faut relativiser ! Le parc Chapelle Charbon devrait atteindre 6,5 ha après la fin des travaux du CDG express et le relogement d'une partie de Cap 18. En y ajoutant des espaces de Rosa Parks et la « continuité paysagère » avec la ZAC de la porte de la Villette, on arrive tout juste à ce total... Il s'agit de relier de façon douce les différents secteurs mais pas d'un parc de 15 ha d'un seul tenant, ça ne va pas rafraîchir la ville, c'est de la désinformation ! Il faut végétaliser les portes puisqu'on ne peut continuer d'y construire. Nous avons une proposition, en pré-étude : créer un espace vert continu, entre la porte de Clignancourt et la porte de La Chapelle, en intégrant notamment le garage des bus RATP et un terrain dépendant de l'Etat.

18duM : Et au plan de l'urbanisme et du logement ?

Olivier Ansart : Il faut un meilleur équilibre entre surfaces bâties et non bâties et on ne peut continuer à loger intra-muros ni même aux portes. Mais les solutions sont difficiles à mettre en œuvre. Le projet de PLU évoque la possibilité de surélever certains immeubles pour densifier sans augmenter la surface au sol. Si la copropriété accepte, la Ville et l'Etat prendront en charge les frais d'isolation thermique. Il y a beaucoup de passoires énergétiques et dans un contexte économique très compliqué avec un coût de l'énergie multiplié par quatre ou cinq depuis 2022, les copropriétés doivent avoir une

► surface financière importante car les aides ne couvriront pas l'ensemble des frais. Ce sera un peu plus facile pour les logements sociaux. Dans le cadre de la « ville du quart d'heure », il est prévu de réhabiliter les portes mais les commerces ne veulent pas s'installer à la porte de La Chapelle. Les habitants de Chapelle international vont faire leurs courses à Marx Dormoy ou boulevard Mac Donald, pour le supermarché. Il faudrait favoriser l'installation de commerces de proximité rue de La Chapelle, sinistrée sur ce plan à partir du rond-point mais l'image du quartier est très dégradée. Aucune enseigne ne veut s'y installer, Monoprix et Carrefour city ont refusé et attendent l'installation des habitants. Pourtant, le dernier immeuble doit être livré début 2024 et l'ensemble

comptera 1 100 appartements familiaux et 300 à 400 logements pour étudiants et jeunes travailleurs. Le campus Condorcet qui ouvrira fin 2025 pourrait aussi drainer une population mais les étudiants resteront-ils dans le secteur s'il est trop compliqué d'y vivre ? Enfin, pour éviter l'étalement urbain, il faudrait aussi sauvegarder l'emploi à Cap 18. Des activités dans l'artisanat, le numérique, la santé, peuvent encore trouver leur place dans le 18e.

18duM : Quelles sont les prochaines étapes ?

Olivier Ansart : Le projet arrêté le 5 juin dernier est la phase propre à la Ville. Il va maintenant être analysé par l'État, très critique sur le texte et qui va tout faire pour retarder les échéances... L'avis de l'Autorité environnementale doit être

solicitée et sa mission régionale Ile-de-France a récemment émis des réserves sur un des immeubles du projet Ordener-Poissonniers, trop exposé aux nuisances sonores et aux vibrations. L'enquête publique doit avoir lieu au premier semestre 2024, ce qui nous laisse le temps d'analyser le projet et de soumettre nos propositions d'amendements, comme nous l'avons fait depuis trois ans, notamment dans le cadre de nos cahiers d'acteur. Nous serons particulièrement attentifs à l'élaboration de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur Paris Nord-Est (18e-19e). En septembre, nous devrions avoir des précisions sur le calendrier. ●

PROPOS RECUEILLIS PAR ANNIE KATZ

* Conférence internationale de l'ONU sur les changements climatiques.

Le plan local d'urbanisme (PLU), c'est quoi ?

C'est un document-cadre qui fixe les grandes orientations qui vont définir le futur d'une agglomération pour dix à quinze ans. Pour ce projet de ville, Paris doit répondre aux défis du logement et aux enjeux du climat dans la perspective de 2030-2040. Afin de tenir compte du réchauffement climatique et de ses répercussions sur le quotidien des habitants, tout en faisant du logement une priorité, les futures règles d'urbanisme font l'objet d'un nouveau document : le plan local d'urbanisme bioclimatique (PLUB). Paris devra être une ville neutre en carbone en 2050, grâce à un « bâti plus sobre, au développement des énergies renouvelables et à une démarche zéro déchet ». La végétalisation et la protection des arbres devront permettre d'atteindre l'objectif de 10 m² d'espaces verts par habitant. En 2035, Paris devra compter 40 % de logements publics, dont 30 % de logements sociaux et 10 % de logements abordables :

au minimum 10 % de logements pour tout projet de plus de 5 000 m² ; développer le bail réel solidaire (BRS), etc. Une nouvelle phase de concertation va commencer début 2024. Le projet sera soumis à l'Autorité environnementale, à l'État et aux autres personnes publiques associées (région Île-de-France, Métropole du Grand Paris, chambres consulaires, Île-de-France Mobilités, SNCF) qui devront communiquer leur avis dans les trois mois. Ensuite commencera l'enquête publique sous l'égide d'une commission d'enquête. Le document sera alors présenté aux Parisiennes et aux Parisiens ainsi qu'à l'ensemble des parties. Enfin, après d'éventuels ajustements, l'approbation définitive du PLU se fera par un vote au Conseil de Paris, en principe fin 2024. Le PLU bioclimatique entrera donc en vigueur, au plus tôt, en 2025. ● A.K.

Pour en savoir plus : plubioclimatique.paris.fr

A la fin du mois d'août, coupes d'arbres bordant la Petite Ceinture, entre la porte de Clignancourt et celle des Poissonniers. Ici, il s'agit de préparer l'ouverture de ce tronçon de l'ancienne voie ferrée au public.



Sandra Mignot x2

LE 18^e DU MOIS

13 rue des Amiraux 75018 Paris

18dumois@gmail.com

www.18dumois.info

Le 18^e du mois est un journal d'information sur le 18^e arrondissement, indépendant de toute organisation politique, religieuse ou syndicale.

Il est édité par l'association des Amis du 18^e du mois.

ISSN 1259-9034

Numéro de commission paritaire 1027 G 82213

Ont collaboré à ce numéro

Rédaction Dominique Boutel, Sylvie Chatelin, Lucien Déraillot, Danielle Fournier, Dominique Gaucher, Magali Groppein, Joachim Jarreau, Erwan Jourand, Annie Katz, Jacky Libaud, Monique Loubeski, Patrick Mallet, Sandra Mignot, Janine Mossuz-Lavau.

Photographies et illustrations

Jean Martin, Thierry Maubert, Jean-Claude N'Diaye, Thierry Nectoux.

Relecture Elise Coupas, Annie Katz.

Rédaction en chef

Sandra Mignot avec Annie Katz, adjointe

Graphisme original

Pilote Paris

Ière rédactrice graphiste

Isabelle Royère

Bureau de l'association

Sylvie Chatelin, présidente, Annie Katz, vice-présidente, Catherine Masson, trésorière, Cécile Vialle, secrétaire

Site et réseaux sociaux

Noël Bouttier, Valentina Casciu, Cornélie Paul

Responsable de la distribution

Anne Bayley

Responsable des abonnements

Martine Souloumiac

Responsable de la mise sous pli

Marika Hubert

Directrice de la publication

Sylvie Chatelin

Fondateurs

Marie-Pierre Larrivé, Noël Monier et Jean-Yves Rognant

Imprimé sur presse numérique

Promoprint, 5 rue Olof Palme, 92110 Clichy

Tous les points de vente sur www.18dumois.info

PROCHAIN NUMÉRO : PARUTION LE 29 SEPTEMBRE

RETROUVEZ LE 18^e DU MOIS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

FACEBOOK / LE 18E DU MOIS
TWITTER / @LE18EDUMOIS